

Vernouillet, le 20/09/2023

**ARRETE DE REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE
LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT**

Direction des Services Techniques Municipaux
DS/CC/BV/JC/2023/(123)169

Réf. : 2023-Arrêté-123-169-DA-EUROVIA-Parvis Jules Vallès - av de Felsberg, rue Gérard Philipe, rue Tuilerie, all Cheddar, rue Robert Surcouf.docx

REQUALIFICATION DU PARVIS JULES
VALLES NPNRU
AVENUE DE FELSBURG
RUE GERARD PHILIPPE
RUE DE LA TUILERIE
ALLEE DE CHEDDAR
RUE ROBERT SURCOUF

Le Maire de la Commune de VERNOUILLET,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la législation en vigueur relative à la circulation routière,

Vu l'avis du Commissaire de Police, chef de la circonscription de sécurité publique de Dreux,

Considérant la réalisation des travaux de requalification du parvis Jules Valles dans le cadre du NPNRU, avenue de Felsberg, rue Gérard Philipe, rue de la Tuilerie, allée de Cheddar et rue Robert Surcouf par la société EUROVIA CENTRE LOIRE DREUX – 2, rue Notre Dame de la Ronde – 28102 DREUX, et ses prestataires ou sous-traitants,

ARRÊTÉ :

Article n°1 : La circulation des véhicules sera **perturbée du lundi 25 septembre 2023 au vendredi 05 janvier 2023** de 8h00 à 18h00 pour les travaux et l'opération sus indiqués, réalisés en 3 phases principales.

► **Phase 1** (Durée 1,5 mois / fin septembre à début novembre)
Fermeture de l'AVENUE FELSBURG

Une déviation sera mise en place :

- Rue Gérard Philipe, rue de la Tuilerie, allée de Cheddar, rue Robert Surcouf, rue des Corsaires, rue Jean Bart et inversement.

► **Phase 2** - (Durée 1 mois / début novembre à début décembre)
Fermeture dans les deux sens de l'ALLEE DE CHEDDAR ainsi que son prolongement nouvellement créé, RUE DE LA TUILERIE, RUE ROBERT SURCOUF

Une déviation sera mise en place :

- Prolongement de la rue Gérard Philipe nouvellement créé (Parvis Jules Vallès), avenue de Felsberg et inversement.
- Création d'accès provisoire GNT 0/315 entre la rue de Tourville et l'allée de Cheddar accessible depuis la rue des Corsaires, rue Jean Bart et inversement.

► **Phase 3** - (Durée 1,5 mois / début décembre à mi-janvier)
Fermeture dans les deux sens de l'ALLEE DE CHEDDAR ainsi que son prolongement nouvellement créé

Une déviation sera mise en place :

- Création d'accès provisoire GNT 0/315 entre la rue de Tourville et l'allée de Cheddar accessible depuis la rue de Tourville et inversement

Adressez toute correspondance à Monsieur le Maire

HÔTEL DE VILLE : Esplanade du 8 Mai 1945 - Maurice-Legendre

BP 20113 — 28509 Vernouillet Cedex

Tél.: 02 37 62 85 00 — Télécopie : 02 37 62 83 30 — Site web : www.vernouillet28.fr

Article n°2 : L'accès aux véhicules des pétitionnaires, des véhicules de secours, des véhicules de collecte des déchets ainsi qu'aux propriétés riveraines, aux piétons et aux cyclistes sera maintenu.

Article n°3 : Le stationnement des véhicules sera interdit et de type gênant ; en conséquence, tout véhicule en infraction au présent arrêté, fera l'objet d'une verbalisation. Une mise en fourrière pourra faire l'objet d'une prescription de mise en fourrière par l'autorité habilitée.

Article n°4 : La signalisation correspondante sera mise en place, conformément aux dispositions réglementaires par les soins du demandeur.

L'entreprise sera responsable de jour comme de nuit des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

Article n°5 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Article n°6 : Monsieur le Commissaire de Police de Dreux, les Agents de Police Municipale, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le Directeur de EUROVIA, et les Agents placés sous leurs ordres, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Le Maire

Damien STEPHO